« La Fédération agit pour vous, grâce à vous »

Solidaires face au diabète

« La Fédération agit pour vous, grâce à vous »

En cette fin d'année, la Fédération Française des Diabétiques lance sa campagne digitale d'appel à dons de fin d'année, un rendez-vous annuel pour poursuivre ses actions en faveur des 4 millions de personnes atteintes d'un diabète en France. Débutée au lendemain de la Journée Mondiale du Diabète, cette campagne se déroule du 19 novembre au 31 décembre 2024, avec pour objectif de collecter les 200 000 € encore nécessaires.

Dans la continuité de la thématique « Diabète au féminin, diabète au masculin » mise en avant par la Fédération lors de la Journée Mondiale du Diabète, cette nouvelle campagne met l'accent sur la solidarité des personnes atteintes d'un diabète : *« Des hommes et des femmes différents face au diabète, mais unis pour le vaincre »*.

Pour en savoir plus, découvrez le site et la vidéo ici :
https://don.federationdesdiabetiques.org/

Aujourd'hui, plus de 60 % du financement de la Fédération repose sur la générosité du public. Plus que jamais, elle a besoin du soutien de donateurs et bienfaiteurs.

Un don, un impact concret

Chaque contribution permet de financer des actions pour améliorer la vie des personnes vivant avec un diabète. Par exemple :

- 40 € financent une heure de programme de soutien en ligne Slow Diabète ;
- 90 € permettent à 3 personnes de bénéficier de la ligne Écoute Solidaire ;
- 100 € soutiennent une journée de plaidoyer auprès des décideurs publics ;
- 280 € financent une journée de travail d'une équipe de recherche.

4 bonnes raisons de donner à la Fédération Française des Diabétiques

- Le diabète connaît une courbe ascensionnelle. Le nombre de personnes vivant avec la maladie sur le territoire français a plus que doublé en 20 ans d'après les chiffres de l'Assurance Maladie, passant de 1,6 million en 2000, à plus de 4 millions aujourd'hui ;

- La Fédération a pour ambition de représenter et d'accompagner les 4 millions de personnes atteintes de diabète en France. Elle se compose d'un réseau de plus de 100 associations et délégations réparties sur l'ensemble du territoire ;

- Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976 et agréée depuis 2007 par le ministère de la Santé et de la Prévention pour la représentation des usagers. Elle est habilitée à recevoir des dons, mais aussi des legs exonérés de droits de succession ;

- En faisant un don d'ici le 31 décembre, chaque donateur bénéficie en 2025 d'une réduction fiscale de 66% du montant du don sur son impôt sur le revenu 2024 (dans la limite de 20% du revenu imposable). Par exemple, un don de 100€ ne revient qu'à 34€ après réduction fiscale.

Actuellement, la Fédération a besoin du soutien du plus grand nombre pour assurer la poursuite de ses actions.

Pour faire un don en ligne sur https://don.federationdesdiabetiques.org/